

## **Easter-eggs**

**Société à responsabilité limitée au capital de 42 000 €**

**Siège social : 44-46, rue de l'Ouest 75014 Paris**

**RCS Paris 414 542 324**

**SIRET : 414 542 324 00044**

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi quatorze juin à quinze heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance, au siège de la société à Paris

Sont présents :

**L'association Easter-eggs.org**, représentée par Laurent Wargon en tant que Président, **Propriétaire de 499 parts ;**

Anne Dillard, en tant que gérante de la SARL Easter-eggs, **non détentrice de parts sociales.**

Est absent et non représenté :

**Emmanuel RAVIART**, 2 rue Alphonse Daudet 92320 Châtillon, **Propriétaire de 1 part**

**Total des parts présentes : 499 parts sur les 500 parts composant le capital social.**

Anne Dillard préside la séance en qualité de gérante.

La gérante dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gérance,
- Les comptes de l'exercice 2023
- Le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis la gérante rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Présentation des comptes et lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2023
- Affectation du résultat 2023
- Nomination de la gérance selon l'élection parmi les salariés de la SARL, organisée lors de l'assemblée générale de l'Association Easter-eggs.org du 13 juin 2024 à midi.

La gérante donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2023 et

approuvés par la présente Assemblée se soldent par un bénéfice de 83 029 euros affectés en totalité sur le compte report à nouveau :

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Report à nouveau</b>	<b>Capitaux propres</b>
<b>Avant affectation</b>	42 000 €	4 200 €	481 235 €	527 436 €
<b>Montant affecté</b>	0 €	0 €	83 029,00 €	83 029 €
<b>Après affectation</b>	42 000 €	4 200 €	564 264 €	610 465 €

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

Selon les résultats du vote des membres actifs de l'assemblée générale de l'association Easter-eggs.org, ayant conduit à l'élection à la gérance de Anne Dillard et de Tanguy Le Carrour, l'assemblée générale de la SARL Easter-eggs prend acte de la nomination de Anne Dillard et Tanguy Le Carrour en tant que co-gérants de la SARL.

Anne Dillard et Tanguy Le Carrour restent salariés de la SARL Easter-eggs, titulaires d'un contrat de travail, et ne détiennent pas de parts sociales

Chacun(e) conserve sa fonction et son salaire, au titre de son contrat de travail, et ne perçoit aucune rémunération au titre de la gérance.

### **CINQUIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et les associés présents.



Laurent Wargon

Président de l'association Easter-eggs.org



Anne Dillard

Co-gérante de la SARL Easter-eggs